



## Annulation achat camping car

Par **Claudius10**, le **20/12/2014** à **16:18**

Bonjour,

J'ai signé un bon de commande le 3/10 au salon du Bourget pour l'achat d'un camping car avec un crédit affecté de 72000€. Le représentant Cétélem sur le salon m'a fait remplir un contrat me proposant 144 fois 755€ toutes assurances comprises. Le 11/12 un responsable Cétélem me dit que le crédit est refusé à cause de mon âge (72 ans). Le 17/12 j'envoie une lettre recommandée avec AR demandant l'annulation de la vente et la restitution des 10000€ versés

au comptant. Le 20/12 je reçois un courrier du concessionnaire m'informant que Cétélem a accepté le crédit aux conditions du salon (144x755€) et que la commande du salon est ferme et définitive.

Par contre la livraison prévue en février est reportée en avril sous prétexte que l'acompte est arrivé le 10/10. Que me conseillez vous?? Je voudrais annuler la vente car je n'ai plus confiance dans le sérieux de ce concessionnaire. merci d'accorder un peu de temps à me répondre et bonnes fêtes à tous.